

Circonscriptions consulaires : désormais onze circonscriptions aux États-Unis d'Amérique

Type	Actualité
Date de publication	17 juin 2024

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/news/2024-06-17_3

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

L'Ordonnance Souveraine n° 10.605 du 10 juin 2024, publiée au *Journal de Monaco* du 14 juin 2024, abroge l'Ordonnance Souveraine n° 13.789 du 11 novembre 1998 et porte à onze le nombre de circonscriptions consulaires aux États-Unis d'Amérique.

En effet, aux dix circonscriptions déjà délimitées (Atlanta, Boston, Chicago, Dallas, Las Vegas, Los Angeles, Miami, New York, La Nouvelle Orléans, San Francisco) vient s'ajouter Seattle avec les États de Washington, de l'Oregon, de l'Idaho et du Montana.

Dans un souci d'harmonisation et pour tenir compte de cette nouvelle circonscription consulaire, l'article 2 de l'Ordonnance Souveraine n° 8.001 du 9 mai 1984, listant les différents postes consulaires, est modifié par l'Ordonnance Souveraine n° 10.606 du 10 juin 2024.